

PROTCOLE SANITAIRE DES SÉJOURS ÉNÉO

Afin d'organiser les séjours Énéo 2021-2022 dans les meilleures conditions, voici quelques recommandations pour garantir la sécurité et la santé de l'ensemble des participants et organisateurs. Vous trouverez dans ce document le cadre et les dispositions prises au regard de la covid-19 afin de pouvoir partir l'esprit tranquille.

Le protocole sera évalué régulièrement et adapté selon l'évolution de la crise sanitaire et des décisions prises en la matière. Ainsi, Énéo s'engage à suivre les règles en vigueur appliquées par le pays de destination et les différents partenaires (autocaristes, hôtels, restaurants, lieux de visite, ...).

Certificat covid européen

- > Le certificat covid européen (Covid Safe Ticket) est désormais une condition nécessaire pour toute personne désirant voyager et pour accéder à certains services comme l'Horeca, y compris en Belgique. Nous exigeons donc un CST qui soit valable pour toute la durée du séjour.
- > Selon la destination, d'autres documents tels que le PLF (Passenger Locator Form) peuvent être réclamés au départ et retour de voyage. Vos organisateurs de séjours pourront vous renseigner sur les détails.
- > Si vous ne pouvez pas présenter de Covid Safe Ticket valide, vous ne serez pas accepté au séjour et aucun remboursement ne sera appliqué. Si vous l'obtenez après le départ, il est encore possible de se rendre sur le lieu de séjour par vos propres moyens, en accord avec l'équipe de coordination du séjour.

Comment obtenir votre Covid Safe Ticket ?

- > Sur ordinateur
 - Allez sur masanté.belgique.be
 - Connectez-vous avec votre eID, via itsme ou via une autre option de connexion.
 - Cliquez sur "Certificat Numérique Européen COVID"
 - Enregistrez le certificat sur votre ordinateur et imprimez-le.
- > Sur smartphone
 - Surfez sur www.covidsafe.be avec votre smartphone.
 - Téléchargez et installez l'application.

- Enregistrez le certificat sur votre téléphone portable ou votre tablette pour pouvoir le consulter même sans Internet. Vous pouvez également imprimer le certificat.
- > Vous ne disposez pas d'un ordinateur ou d'un smartphone
 - Contactez par téléphone de votre région pour obtenir le certificat corona
 - Région wallonne : 071 31 34 93 (de 9h à 19h du lundi au samedi)
 - Région Bruxelles-Capitale : 02 214 19 19
 - Suivez les instructions et communiquez votre numéro de registre national.
 - Le certificat corona vous sera envoyé à votre adresse officielle.

Symptômes

A la date du départ

- > Si vous êtes testé positif à la covid-19, vous ne pourrez pas prendre part au séjour.
- > Si le test est négatif, mais que vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous devrez rester chez vous.
- > Si le séjour est couvert en assurance annulation, un dossier sera ouvert auprès de l'assurance.

Pendant le séjour

- > Si vous présentez des symptômes de la covid-19 pendant votre séjour, il vous est demandé de vous isoler du reste du groupe et de prévenir le volontaire responsable du groupe.
- > Ce dernier se charge de prévenir le responsable de l'établissement et contacte un médecin qui vous fera passer un test.
- > Selon les conseils du médecin et l'évaluation du risque de propagation, l'équipe organisatrice décidera si le reste du groupe doit également se mettre à l'arrêt.
- > Si le résultat du test est négatif, vous pouvez continuer le séjour.
- > Si le résultat est positif, le dispositif légal du lieu de séjour ou du tour opérateur/autocariste sera d'application. Énéo ne prendra pas en charge le retour de la personne.
- > Le séjour sera écourté si au moins deux personnes sont testées positives au virus.

Après le séjour

- Si vous êtes testé positif au coronavirus dans les dix jours après votre retour, il vous est demandé de prévenir les organisateurs du séjour Énéo.
- Les organisateurs se chargeront de contacter les autres participants qui pourront réaliser un test de leur côté.

Mesures préventives

Afin de garantir la sécurité de chacun, Énéo s'engage et recommande de suivre ces mesures préventives :

- > Tous les participants doivent régulièrement se laver les mains.
- > Le matériel et les surfaces régulièrement utilisés seront fréquemment nettoyés (ex: matériel d'animation).
- > Il est vivement conseillé d'aérer plusieurs fois par jour les locaux, chambres et espaces de vie.
- > Vous devrez également vous munir de matériel de protection à titre individuel :
 - Masques chirurgicaux (2/jour)
 - Gel hydroalcoolique

Organisation des départs et retours

Départ et retour en car

- > Le port du masque est obligatoire sur chaque lieu de départ.
- > Le vacancier ne peut être accompagné que par une personne au maximum au départ.
- > Chacun est tenu de respecter les règles instaurées par le prestataire ou l'autocariste : distanciation, place dans le car, port du masque, lavage des mains, etc.

Départ et retour par ses propres moyens

- > Si vous voyagez par vos propres moyens seul ou à plusieurs, veuillez prêter attention aux mesures appliquées par votre lieu de destination ainsi que respecter les mesures de distanciation sociale et de port du masque.
- > Vous devrez présenter votre CST à l'organisateur de séjour.

Maintien du séjour

Énéo réévalue systématiquement le degré de sécurité de votre destination. Votre équipe organisatrice de séjour vous tiendra informé si celui doit être annulé. Concernant le remboursement des frais, nous vous invitons à consulter les [règles de participation](#) à l'onglet « Annulation d'un séjour par Énéo ».

Encore une question, ou besoin d'un coup de main ? Vos organisateurs de séjour restent à votre disposition pour tout complément d'information.